



Syndicat National
des Personnels de Direction
de l'Éducation Nationale
UNSA EDUCATION

INFORMATION REGIONALE N° 2

ANNEE SCOLAIRE 2004/2005

Le Secrétaire Académique
à l'attention

des secrétaires académiques adjoints, des secrétaires départementaux et des chargés de communication
POUR INFORMATION DES PERSONNELS DE DIRECTION DE L'ACADEMIE

RESISTANCE PROFESSIONNELLE : L'ACTION CONTINUE

Le Secrétariat Académique du SNPDEN réuni le 26 août 2004 au Lycée « les Iris » à LORMONT, dans le cadre des mandats nationaux (cf l'Info nationale n°1 du 25 août 2004) et du CSA du 5 juillet appelle l'ensemble des personnels de Direction à la poursuite de l'action de résistance professionnelle selon les modalités suivantes :

MANDAT PERMANENTS :

Ne pas remonter l'enquête mensuelle SIGNA

Refus de participer comme MEMBRE de l' ADMINISTRATION au CAPA et Groupes de travail. Evidemment la participation en tant que représentant syndical es- qualité (tels les Observatoires) ne doit pas être boycottée puisque nos représentants y sont porteurs de nos mandats et revendications.

NOUVEAU : ne pas organiser ni participer à la première réunion de ZAP que ne manqueront pas de provoquer les différents Inspecteurs d'Académie. Si des « animateurs » ou coordonnateurs de ZAP sont « sommés » de les mettre en place, ils doivent faire référence au courrier que le Secrétaire Académique du SNPDEN aura fait parvenir à M. Le Recteur l'informant des modalités de l'action.

MANDATS PONCTUELS :

Depuis le début du mouvement, nombreux sont celles et ceux qui cherchent une lisibilité quant à « la non participation à tout ce qui ne semble pas nécessaire ni au bon fonctionnement des établissements, ni à l'intérêt des élèves ». Aussi, les Bureaux Départementaux et/ou le secrétariat Académique (mandaté par le CSA) arrêteront une CONSIGNE CLAIRE de participation ou non participation pour chaque événement (rencontre, réunion, colloque, ...) à l'initiative des autorités académiques.

Enfin, à l'issue de la réunion du secrétariat académique, une demande d'audience en urgence a été déposée auprès du cabinet du Recteur (voir plus loin).

Le SNPDEN appelle solennellement les Personnels de Direction à soutenir et participer activement à cette action, SEULE à même de finaliser les négociations en cours. C'est par l'action RESPONSABLE mais DETERMINEE de chacune et chacun que nous pourrions obtenir les réponses à nos revendications.

LA LOLF : A QUOI JOUE -T - ON ?

Cadeau de retour de vacances : chacun, après lecture du message électronique a pu constater à quelle sauce avait été traité son établissement dans la rubrique « crédits globalisés » du logiciel DGHETS. Chacun a été d'autant plus surpris d'apprendre qu'il devait avant le 30 septembre (note rectorale), voire avant le 15 septembre (notes académiques), réunir son CA pour faire des choix au sein des projets qui avaient été déposés au Printemps et qui avaient été DEJA soumis au vote des CA. Cela est évidemment lié à la réduction drastique des budgets alloués (cf ZEP, Ecole ouverte, culture). Aussi nous incombe-t-il en 5 jours de réunir les équipes, de leur dire qu'il faut trancher, retrancher, sélectionner alors que nous avons passé le 3^e trimestre à motiver, soutenir, initier des projets.

Déjà au cours d'une audience que nous avait accordée le Recteur GERARD et à l'Observatoire académique du 12 juillet, le SNPDEN (et LUI SEUL) avait dénoncé ce dévoilement de l'esprit LOLF qui signifie selon nous, une attribution globalisée de moyens en fonction de critères liés à l'établissement et à son projet (rappelons que les établissements ont déposé un projet triennal (2002/2005) puis un compte-rendu d'utilisation à N+1 justifiant les choix effectués. Il nous avait semblé que le Recteur GERARD avait partagé notre analyse de dévoilement de l'esprit LOLF ; force est de constater qu'on s'enferme dans une démarche bureaucratique et de défiance quitte à mettre « le feu dans les boutiques » dont nous serons les pompiers de service.

Le Secrétariat académique a donc demandé une audience en urgence et en attendant sa réunion dont nous vous tiendrons informés, PRECONISE de ne pas se précipiter pour réunir les CA en attendant une synthèse académique.

RAPPEL : La circulaire de rentrée préconise en cas de recrutement nécessaire de vacataire sur poste complet de procéder au recrutement de 3 vacataires à 6 heures. Nous avons dit au Recteur GERARD notre opposition et rappelons notre consigne de recruter UN vacataire 18 heures pour maintenir la notion d'équipe et de démarche pédagogique cohérente. Ce sera aux Parents, aux équipes pédagogiques et à notre Ministère employeur de prendre leurs responsabilités au moment de la fin du contrat.

Bertrand CAGNIART
Tel : 05.53.06.47.00

Principal du Collège Montaigne
Port : 06.18.42.34.37

49 rue Lacombe

24000 PERIGUEUX
Email : bcagniar1@aol.com